

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mardi 30 mars 2021 à 20h00 à la salle de la Danoterie, sous la présidence de Jérôme Ricordel, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 23/03/2021

PRESENTS : Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Solène Migliorati, Didier Mouraud, Laetitia Barreau, Didier Martin, Karen Pitré, Frédérique Tressel, Clarisse Ollivier, Emmanuel Raoult, Florian Boyère, Erwan Genet, Catherine Laillé, Alexandra Guiho, Stéphane Poulain, Aurélie de Cassagnac, Philippe Mahé.

PROCURATION : Annabelle Mazan a donné procuration à Philippe Mahé
Généviève Menoret a donné procuration à Florian Boyère

SECRETAIRE DE SÉANCE : Laetitia Barreau

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Dépenses relatives au compte 6232 Fêtes et cérémonie ».

Approbation du conseil municipal, à l'unanimité

1- Approbation du Compte-Rendu du 27/01/2021 :

Mme Aurélie De Cassagnac demande que soit rajouter sur le compte -rendu les points suivants :

- « La tarification proposée par la mairie et payée cette année puis les années suivantes par les commerçants ».

Mme Barreau Laetitia répond que cette question a été vue lors du conseil municipal du 09/12/21 et répète que le tarif pour l'année 2021, il s'agit d'un tarif symbolique à 1 €. Un registre est détenu en Mairie avec le nom et assurances des commerçants.

- « le stop dans la rue du tertre à l'intersection de la rue Grégoire Orain ». M. Régis de Barmon indique que la proposition est plutôt un cédez le passage pour des raisons de visibilité et sécurité.

Vote à l'unanimité

2- Approbation du Compte de Gestion :

Rapporteur : David Egasse Conseiller aux Décideurs Locaux

M. Egasse informe le conseil municipal sur la nouvelle réforme du poste de Trésorier qui est désormais scindé en deux : avec un comptable public (M. Combeau) et un conseiller aux décideurs locaux (M. Egasse). Le conseiller aux décideurs locaux a pour mission d'aider les élus au niveau fiscal, budgétaire et gestion des procédures.

M. Egasse présente à l'ensemble du conseil municipal une rétrospective des comptes de la collectivité depuis 10 ans, ainsi que les résultats du compte de gestion 2020. Il expose également qu'en 2023, il y aura un changement de nomenclature comptable, la M57.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'année 2020, de Transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et à M. le Comptable Public

Vote à l'unanimité

3- Approbation du Compte Administratif 2020 :

Rapporteur : Didier Mouraud

Après la sortie de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2020, et d'adopter le compte administratif 2020 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (Budget Assainissement)	RAR 2020	Résultat de la clôture de 2020
Investissement	-80 877.25 €	0 €	- 168 280.67€	146 960.13 €	34 900 €	- 102 197.79 €
Fonctionnement	418 738.58€	418 738.58€	443 689.12€	11 495.64 €	0 €	455 184.76 €
TOTAL	337 861.33 €	418 738.58€	275 408.45€	158 455.77 €	34 900 €	352 986.97 €

Vote à l'unanimité

4- Affectation des résultats :

Rapporteur : *Didier Mouraud*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter en section d'investissement la somme de 455 184.76€ (compte 1068), de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision, et transmet la présente délibération à M Le Sous-Préfet et à M. Le Comptable Public.

Vote à l'unanimité.

5- Vote des taux des contributions directes :

Rapporteur : *Didier Mouraud*

A compter du 1er janvier 2021, la part départementale de TFPB est transférée aux communes. En application de l'article 1640 G I-1 du code général des impôts (CGI), le taux de référence des communes pour 2021 est égal au taux communal majoré du taux départemental pour 2020. Ainsi pour Fégréac, le taux de la TFPB pour 2020 est de $22,42\%+15\%=37,42\%$.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2021 sans variation du taux des taxes, compte tenu de la loi de finances :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux appliqués		Produit	
		2020	Proposition 2021	2020	Proposition 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 277 000	22.42% +15 %	37.42 %	477 853 €	477 853€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	153 000	60.33%	60.33 %	92 305 €	92 305€
Total				570 158 €	570 158€

Vote à l'unanimité.

6- Vote du budget Primitif 2021 :

Rapporteur : *Didier Mouraud*

Après avoir pris connaissances des opérations inscrites au budget de l'exercice 2021, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de voter le budget primitif 2021 par nature, de voter les crédits au niveau du chapitre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, et d'adopter le budget primitif 2021 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 046 654.76€	1 046 654.76€
Fonctionnement	1 961 083.00€	1 961 083.00€

Vote à l'unanimité.

7- Renouvellement de la ligne de Trésorerie :

Rapporteur : *Didier Mouraud*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. le Maire à demander auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie, et donne mandat à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité.

8- Demande de subvention DETR 2021 :

Rapporteur : Didier Mouraud

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les rénovations des bâtiments communaux et, notamment de cloisonner la mezzanine de la salle des sports afin de créer une salle adaptée aux associations sportives. Le montant des travaux prévisionnel est de 17 533.95 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour ce projet (priorité 1) et d'adopter le plan de financement tel que proposé ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant sollicité
Travaux	17 533.95 €	DETR	6 136.88€
		COMMUNE-autofinancement	11 397.07 €
Total HT	17 533.95 €	Total HT	17 533.95 €

Vote à l'unanimité.

9- Voirie : Approbation de l'Avant-Projet Définitif Rue de la Bande Jolie :

Rapporteur : Régis De Barmon

M. le rapporteur présente à l'ensemble du conseil municipal, le choix retenu par la commission voirie dans l'aménagement de la rue de la bande Jolie, après retour également des riverains. Cet aménagement imposerait une limitation à 30 km/h tout au long de la voie, mise en place d'écluses permettant de réduire la vitesse, 19 places de stationnement matérialisés, déplacement du poteau incendie actuel, signalétiques verticales et horizontales, zone de cheminement piétonnier dédié et protégé, aiguillage des fourreaux pour la mise en place de la fibre. Cet avant-projet est estimé à 131 400€ HT.

Vote à l'unanimité.

10- Demande de subvention PDASR 2021 :

Rapporteur : Régis De Barmon

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser la rue de la Bande Jolie afin de protéger les automobilistes et vélos, et permettre un cheminement doux par un aménagement et une signalétique adaptés. Le montant des travaux prévisionnels est de 131 400€ HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet, de solliciter la subvention dénommée « Plan départemental d'Actions de Sécurité Routière » et d'engager la réalisation de ce projet pour l'année 2021.

Vote à l'unanimité.

11- Demande de subvention Amende de police 2021 :

Rapporteur : Régis De Barmon

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser la rue de la Bande Jolie afin de protéger les automobilistes et vélos, et permettre un cheminement doux par un aménagement et une signalétique adaptés. Le montant des travaux prévisionnels est de 131 400€ HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet, de solliciter la subvention dénommée « Amende de Police » et d'engager la réalisation de ce projet pour l'année 2021.

Vote à l'unanimité.

12- Régie Voirie : Projet Balayeuse :

Rapporteur : Régis De Barmon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser la commune de Plessé à lancer une consultation pour réaliser la prestation de balayage en louant un équipement en contrat longue durée de 5 ans, à raison de 125h par mois.

Vote à l'unanimité.

13- Redon Agglomération : convention CANEL :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Considérant le projet porté par Redon Agglomération, de déploiement d'un cartable numérique pour les conseillers communautaires,
Considérant que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la jurisprudence,

Ce programme s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et de transformation digitale de l'administration, de maîtrise des coûts et de développement durable, tout en cherchant à faciliter le travail quotidien de son utilisateur. La solution permet aux bénéficiaires de disposer à tout moment et en tous lieux d'un véritable bureau en mobilité, sécurisé. La solution s'inscrit également dans un dispositif plus global de Système d'Informations communautaire et mutualisé qui vise le partage des ressources informatiques à l'échelle du territoire et qui ambitionne de mettre à disposition des communes un bouquet de services numériques. Le cartable numérique se positionne d'ores et déjà comme une première brique de ce bouquet de services.

Sur ce rapport, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'accepter les termes de la convention de prestations de service proposée par Redon agglomération, d'approuver la participation de la commune pour l'année 2021, soit un montant de 505 €, et d'autoriser M le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

14- Dépenses relatives au compte 6232 « Fêtes et cérémonie » :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Considérant que la nature relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,
Considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

M. Le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations et sapins de Noël, ou autres décorations festives, illuminations de fin d'année, les jouets, jeux, friandises pour les enfants ou écoles, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas et/ou colis des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, trophées et présents ou bon d'achat offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires, aux personnes centenaires de la commune, départ à la retraite ou mutation des agents communaux, remise de médaille du travail ou d'honneur aux agents communaux et/ou élus ou lors de réceptions ou cérémonies officielles ;
- le règlement des factures de sociétés, associations et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ; ou factures de société valorisant les festivités de la communes ou ses actions,
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos....) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et agents communaux accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures ou conjoints) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales,
- les frais liés à l'achat de denrées et petites fournitures pour les services municipaux ou l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations,

Vote à l'unanimité.

15- Compte-rendu de commissions et délégation :

Décision du Maire :

-Décision n°2021-01 relative à la prolongation de la convention de mise à disposition du terrain multisports avec la commune de Redon.

Mme Aurélie De Cassagnac demande quelle personne possède la clé du terrain ?

M. Didier Martin répond que le Président du SCAF, en possède une ainsi que lui-même.

Commission Marché -Commerçants et animations : Préparation de l'animation de Pâques du 03/04/2021. 97 enfants sont inscrits. Il s'agira d'un jeu de piste avec des énigmes compte tenu du protocole sanitaire avec une remise d'un sachet de chocolats.

-Préparation de l'animation du Printemps qui aura lieu le 30/04/21 avec la présence également des jeunes de la SPL La Roche.

-Réflexion en cours également sur la « place du marché ».

Commission extra-municipal Skate Park : En complément de la commission éducation, 16 enfants étaient présents. Le travail est en cours, avec une recherche des lieux où il y a déjà un Skate Park et les avantages-inconvénients.

Commission tourisme : La commission a travaillé sur les futures marches des « Mardis de Juillet ». Remerciement à Odile et Jean-Paul pour leur investissement sur ces marches.

Préparation également de l'animation du 5 et 6 juin 2021.

Commission Communication : Le prochain bulletin sortira mi-Avril.

CME : Les projets avancent (nichoirs, boîtes à don). Le jardin du CME a retrouvé une dynamique depuis quelques semaines. Remerciement à Régis pour avoir fait don de compost.

Néanmoins, les projets liés à la pâtisserie et aux gestes de 1^{er} secours sont reportés compte tenu du protocole sanitaire.

CCAS : -Récolte de 188 kg pour les Restos du Cœur.

-Le CCAS s'est réunie pour le vote de ses budgets, semaine dernière.

-Mise en place de créneau à destination des personnes de plus de 75 ans et n'ayant pas de moyens de locomotions ni de familles leur permettant de se rendre sur le lieu de vaccination. Remerciement aux élus qui se sont rendus disponibles, Geneviève Ménoret et Clarisse Ollivier.

-Pass Numérique : Le CCAS va être doté par le Département de 20 pass numériques (dans un pass, il y a 5 chèques) à destination des publics éloignés du numérique. A réception, une communication sera faite.

-Voyage des seniors : Attente de décision. Pour le moment, le voyage est maintenu.

Commission Restauration scolaire : Lors de la prochaine commission sera évoquée le permis à point pour qu'une proposition à la rentrée soit élaborée.

Ecole des parents : Deux permanences par mois seront mises en place prochainement à Fégréac.

Commission agricole-environnement : Tout d'abord remerciement à la commission pour leur présence sur un certains nombres de dossiers depuis ce début d'année.

-Inventaire Bocager : Rédaction du futur règlement bocager contenant des dispositions simples à retenir pour tous.

-Eolienne : Réunion sur la stratégie et la maîtrise d'implantation des éoliennes sur la commune, en présence de la SEM Sydela, M. Orhan.

-Transmission agricole : Réunion avec CAP 44 les cédants et porteur de projet. Echange riche et constructif.

-Groupements d'eau : réunion avec les 13 groupements d'eau permettant d'échanger sur les pratiques de chacun.

Voirie : Travail sur le site du Bellion et l'Etang Aumée. Le Département travaille également sur la voirie menant à l'écluse et sur le halage.

Médiathèque : Les ateliers du Yoga du Rire et du langage des signes ont été complets. Un auteur BD, dans le cadre du concours BD jeunesse interviendra auprès de la classe des CE2-CM1 de l'école de La Madeleine.

11- Informations et Questions diverses :

Soutien aux étudiants : En partenariat avec Redon Agglomération, la commune a décidé de mettre en place un espace à la Médiathèque pour les jeunes étudiants souhaitant rompre l'isolement ou leur permettant d'avoir accès à internet. Prise de contact à la Mairie.

Personnel : Suite à l'arrêt du Responsable du service technique, un renfort administratif a été mis en place les après-midis.

Un travailleur d'Intérêt Général sera présent au service technique à compter du 06/04/21.

Culture : Résidence prochainement d'artistes le Tapis bleu.

Antenne orange : M. le Maire informe le conseil municipal que la Déclaration préalable est arrivée en Mairie et qu'un avis défavorable a été émis.

Conseiller numérique : Nouveau dispositif mis en place par l'Etat permettant la création de poste sur 2 ans afin d'encourager à la familiarisation informatique. La commune a déposé une demande avec 4 autres collectivités partenaires.

Argent de poche : Le dispositif Argent de poche continue et des jeunes devraient intervenir pendant les congés d'avril.

Commerçant : Un commerçant est en difficulté. Une recherche de solution est en cours avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Election : Rappel aux conseillers des dates des élections régionales et départementales, les 13 et 20/06/21.

Divers : Mme Aurélie De Cassagnac informe le conseil municipal que des rumeurs circulent sur les conseillers et leurs familles et qu'il est temps que cela s'arrête.

Le Maire clôt le conseil à 23h45
Le Maire / Jérôme Ricordel



Prochain Conseil municipal : 11/05/2021 à 20h